Nº 726812

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2018-2019

PROJET DE LOI

portant modification

- 1° du Code du travail;
- 2° de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail;
- 3° de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(25.6.2019)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 19 juin 2019 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant modification

- 1° du Code du travail;
- 2° de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail ;
- 3° de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 19 juin 2019 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 29 mai 2018, 21 décembre 2018 et 26 mars 2019 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 25 juin 2019.

Le Secrétaire général, Marc BESCH La Présidente du Conseil d'État, Agny DURDU